

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2022

Objet	Rapporteur	Délibérations du Conseil Municipal
Affaires générales	Monsieur le Maire	<p>Transfert de compétences au SE60 « Eclairage Public – Réseau Téléphonique liés »</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <p>DÉCIDE :</p> <p>DE TRANSFÉRER au SE60 la maîtrise d'ouvrage des « Travaux coordonnés sur les réseaux liés EP-RT »</p> <p>Mode d'exploitation et durée pour le service public d'assainissement</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <p>1) Approuve la poursuite de l'exploitation du service public de l'assainissement collectif dans le cadre d'une Délégation de Service Public pour une durée de 09 années.</p>
Affaires générales	Monsieur le Maire	<p>1) Approuve le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles qu'elles sont définies dans le rapport de présentation, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement au Maire d'en négocier si besoin les conditions précises conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique et des articles L. 1411-1 et suivant du CCCT.</p> <p>1) Autoriser le Maire à lancer la procédure de remise en concurrence du contrat de délégation de service public et à prendre toutes les mesures nécessaires et à accomplir tous les actes préparatoires à la passation dudit contrat.</p> <p>Classe de découvertes année scolaire 2021/2022 : école Jules Ferry</p> <p>Annule et remplace la délibération n° 62/2021 du 29/09/2021.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <p>Donne son accord concernant ce projet de classes de découverte ;</p> <p>Approuve le coût du séjour et la participation financière demandée aux familles soit la somme de 218 € par enfant,</p> <p>Approuve la participation financière de la commune pour la somme restante soit 228.72 € par élève,</p> <p>Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les pièces prévues à cet effet.</p>
Affaires Scolaire	Monsieur le Maire	<p>Crédits scolaires 2022</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, conserve cette somme de 40 € par élève scolarisé sur la commune, aussi bien pour les classes maternelles qu'élémentaires.</p> <p>Mandat donné au centre de gestion de l'Oise concernant la protection sociale complémentaire pour les agents communaux</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <p>Donne mandat au CDG60 pour le lancement de deux appels publics à concurrence visant à conclure :</p> <p>- Une convention de participation et son contrat collectif d'assurance pour le risque prévoyance auprès d'un organisme d'assurance,</p> <p>Ainsi qu'une convention de participation et son contrat collectif d'assurance pour le risque santé auprès d'un organisme d'assurance</p> <p>Autorise le Maire à compléter et transmettre au CDG60 le questionnaire décrivant les caractéristiques de la population à assurer.</p>
Affaires Scolaire	Monsieur le Maire	<p>Crédits scolaires 2022</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, conserve cette somme de 40 € par élève scolarisé sur la commune, aussi bien pour les classes maternelles qu'élémentaires.</p> <p>Mandat donné au centre de gestion de l'Oise concernant la protection sociale complémentaire pour les agents communaux</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <p>Donne mandat au CDG60 pour le lancement de deux appels publics à concurrence visant à conclure :</p> <p>- Une convention de participation et son contrat collectif d'assurance pour le risque prévoyance auprès d'un organisme d'assurance,</p> <p>Ainsi qu'une convention de participation et son contrat collectif d'assurance pour le risque santé auprès d'un organisme d'assurance</p> <p>Autorise le Maire à compléter et transmettre au CDG60 le questionnaire décrivant les caractéristiques de la population à assurer.</p>
Ressources Humaines	Monsieur le Maire	<p>Création de deux emplois saisonniers pour la période des congés d'été (juillet/Août)</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <p>Décide de créer deux emplois saisonniers d'ouvrier d'entretien pour la période des congés d'été (juillet et août),</p> <p>Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine</p> <p>Décide que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire de celle des adjoints techniques territoriaux,</p> <p>Modifie le tableau des emplois permanents de la commune tel qu'annexé à la présente délibération</p> <p>Cession par la commune de Verneuil en Halatte à l'Établissement Public Foncier Local Oise et Aisne de 3 chemins ruraux déclassés. situés sur l'emprise de l'ex site I.G.N.</p> <p>Annule et remplace la délibération n° 36/2021 du 27/09/2021</p> <p>Après recalculation des surfaces par le cabinet de géomètre il s'avère que la nouvelle surface calculée ne représente plus que 78a et 93 ca soit un prix de 39 465 € TTC</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide cette nouvelle surface qui représentera pour la commune 1 recette de 39 465 € TTC</p>
Affaires Financières	Jean-Philippe LEBAILLIF	<p>Compte de Gestion 2021 « Assainissement »</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, déclare que le Compte de gestion 2021 « Assainissement » dressé par le comptable public, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>
Affaires Financières	Jean-Philippe LEBAILLIF	<p>Compte Administratif 2021 « Assainissement »</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, sous la présidence de Madame Ginette COCU, Monsieur le Maire ayant quitté la séance, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2021 « Assainissement ».</p> <p>1) Le résultat de clôture de la section d'exploitation s'élève à 343 410,01 €</p> <p>1) Le résultat de clôture de la section d'investissement est de 1 136 258,46 €</p>
Affaires Financières	Jean-Philippe LEBAILLIF	<p>Compte Administratif 2021 « Assainissement » - Affectation du résultat d'exploitation</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés affecte les résultats de l'exercice 2021 de la manière suivante :</p> <p>Inscription de 343 410,01 € en section d'exploitation au Budget Primitif 2022</p> <p>- RF 002 - Résultat reporté en recettes.</p> <p>Inscription de 1 136 258,46 € en section d'investissement au Budget Primitif 2022</p> <p>- RI 001 - Résultat reporté en recettes.</p>
Affaires Financières	Jean-Philippe LEBAILLIF	<p>Budget Primitif 2022 « Assainissement »</p> <p>Le projet de Budget Primitif « Assainissement » de l'exercice 2022, conforme à l'instruction M49, s'élève dans sa globalité à 1 813 000,00 €.</p>
Affaires Financières	Jean-Philippe LEBAILLIF	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le Budget Primitif « Assainissement » 2022, étant précisé que le vote est réalisé par chapitre tant en section d'exploitation qu'en investissement.</p>
Affaires Financières	Jean-Philippe LEBAILLIF	<p>Compte de Gestion 2021 « Eau potable »</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, déclare que le Compte de gestion 2021 « Eau potable » dressé par le comptable public, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>
Affaires Financières	Jean-Philippe LEBAILLIF	<p>Compte Administratif 2021 « Eau potable »</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, sous la présidence de Madame Ginette COCU, Monsieur le Maire ayant quitté la séance, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2021 « Eau potable » :</p> <p>1) Le résultat de clôture de la section d'exploitation s'élève à 246 425,47 €</p> <p>1) Le résultat de clôture de la section d'investissement est de 645 266,67 €</p> <p>1) Le Conseil Municipal prend acte des restes à réaliser en dépenses soit 73 581,20€</p>

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2022

Affaires Financières	Jean-Philippe LEBAILLIF	<p>Compte Administratif 2021 « Eau potable » - Affectation du résultat d'exploitation Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés affecte les résultats de l'exercice 2021 de la manière suivante</p> <p>Inscription de 246 425,47 € en section d'exploitation au Budget Primitif 2022.</p> <p>- RF 002 - Résultat reporté en recettes</p> <p>Inscription de 645 266,67 € en section d'investissement au Budget Primitif 2022.</p> <p>- RI 001 Résultat reporté en recettes</p>
Affaires Financières	Jean-Philippe LEBAILLIF	<p>Budget primitif 2022 « Eau potable »</p> <p>Le projet de Budget Primitif « Eau potable » de l'exercice 2022, conforme à l'instruction M49, s'élève dans sa globalité à 1 045 000 €.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le Budget Primitif « Eau potable » 2022, étant précisé que le vote est réalisé par chapitre tant en section d'exploitation qu'en section d'investissement.</p>
Affaires Financières	Jean-Philippe LEBAILLIF	<p>Compte de Gestion 2021 « Ville »</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, déclare que le Compte de gestion 2021 « Ville » dressé par le comptable public, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.</p>
Affaires Financières	Jean-Philippe LEBAILLIF	<p>Compte Administratif 2021 – VILLE</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, sous la présidence de Madame Ginette COCU, Monsieur le Maire ayant quitté la séance, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2021 « Ville » :</p> <p>1) Le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à + 3 487 771,46 €</p> <p>1) Le résultat de clôture de la section d'investissement est de - 641 208,53 €</p> <p>1) Le Conseil Municipal prend acte des restes à réaliser : 668 128,07 € en dépenses et de 178 000,44 € en recettes ; soit un solde des restes à réaliser de - 489 322,43 €</p> <p>Et un besoin de financement de la section d'investissement de 641 208,53 €.</p>
Affaires Financières	Jean-Philippe LEBAILLIF	<p>Compte Administratif 2021 « Ville » - Affectation du résultat de fonctionnement</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés affecte l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2021, soit 3 487 771,46 € de la manière suivante</p> <p>Inscription de 641 208,53 € en section d'investissement (Article 1068) – « Excédent de fonctionnement capitalisé » pour couvrir le besoin de financement</p> <p>et de reporter le solde, soit 2 846 562,93 € en section de fonctionnement</p> <p>(Résultat reporté R 002 en recette de fonctionnement).</p>
Affaires Financières	Jean-Philippe LEBAILLIF	<p>BUDGET PRIMITIF 2022 – VILLE</p> <p>Le projet de Budget Primitif 2022 « Ville », conforme à l'instruction M14, s'élève globalement à 15 780 000 €.</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés adopte le Budget Primitif 2022 « Ville », étant précisé que le vote est réalisé par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement.</p>
Affaires Financières	Jean-Philippe LEBAILLIF	<p>Taux des taxes directes locales 2022</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, fixe le taux des taxes directes locales pour l'exercice 2022, de la façon suivante</p> <p>Foncier bâti : taux 37,84€ Foncier non bâti : 61,46€</p>
Affaires Financières	Jean-Philippe LEBAILLIF	<p>Acomptes des subventions communales 2022 pour les associations</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, avec 21 voix « pour » et 5 « abstentions » accorde aux associations vernolliennes un acompte de subvention au titre de l'année 2021 pour un montant total de 22 300€</p>
Affaires Financières	Jean-Philippe LEBAILLIF	<p>Contribution des Collectivités Territoriales au profit de l'aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à l'étranger</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés attribue une aide exceptionnelle d'urgence à caractère humanitaire de 1 000 €.</p>
Affaires Financières	Jean-Philippe LEBAILLIF	<p>Réforme sur la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :</p> <p>FIXE pour l'année 2022 un coefficient multiplicateur à 8,5% sur la consommation finale d'électricité pour l'ensemble du territoire de la commune de Verneuil en Halatte .</p> <p>DIT que les recettes afférentes à cette taxe seront inscrites au budget de la commune.</p>

Fait à Verneuil-en-Halatte le 29 mars 2022



 Le Maire
 Philippe KELLNER
 